

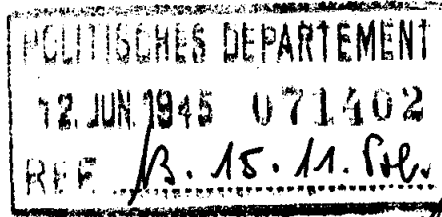
V.A.
an 174. ✓

Sept. Chief
12.6
Br 12.6.

Légation de Suisse

en
France
I.H.12/45.

Paris, le 8 juin 1945.



Monsieur le Ministre,

En circulation
12.6
retour à M. C. 45

Au cours de la visite que me fit M. Stéphane Jedrychowski, Délégué du Gouvernement Provisoire de la République Polonaise, visite qui fit l'objet de ma lettre du 29 mai dernier, mon interlocuteur parla aussi incidemment des relations diplomatiques entre la Suisse et la Pologne. Il m'expliqua qu'on espérait beaucoup qu'un représentant officiel de la Suisse serait envoyé auprès du Gouvernement de Varsovie. A cela, je répondis que c'était là une affaire qui, évidemment, n'était pas de mon ressort, mais qui dépendait des Autorités fédérales à Berne, que, cependant, je me demandais s'il serait possible, vu l'absence de relations entre la Suisse et les Soviets, de mettre pratiquement un tel projet à exécution. M. Jedrychowski, de son côté, fit valoir que le Gouvernement Polonais était un gouvernement indépendant et souverain et que, par conséquent, la Russie n'avait rien à voir dans les relations extérieures de ce pays. A la crainte que j'exprimais qu'il ne serait sans doute pas possible à un diplomate suisse de rejoindre la Pologne sans passer par un territoire occupé par l'armée russe ou sous le contrôle des Soviets ainsi que d'obtenir un visa soviétique nécessaire pour faire ce voyage, M. Jedrychowski répliqua qu'on pouvait se rendre de Suisse en Pologne via la Tchécoslovaquie, également pays indépendant sur lequel les Russes n'exerçaient aucun contrôle. Je ne poussai pas plus avant la discussion.

Quoique, à mon avis, il ne faille pas attacher une importance exagérée aux déclarations de M. Jedrychowski,

Au Département Politique Fédéral,
Division des Affaires Etrangères,

B e r n e .

SCH/NS.

21. Juni 1945



- 2 -

je tenais cependant à vous informer de cette conversation à toutes fins utiles.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse :

